



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

26 septembre 2019

Au deuxième trimestre 2019, les offres de marché en électricité et en gaz maintiennent leur progression.

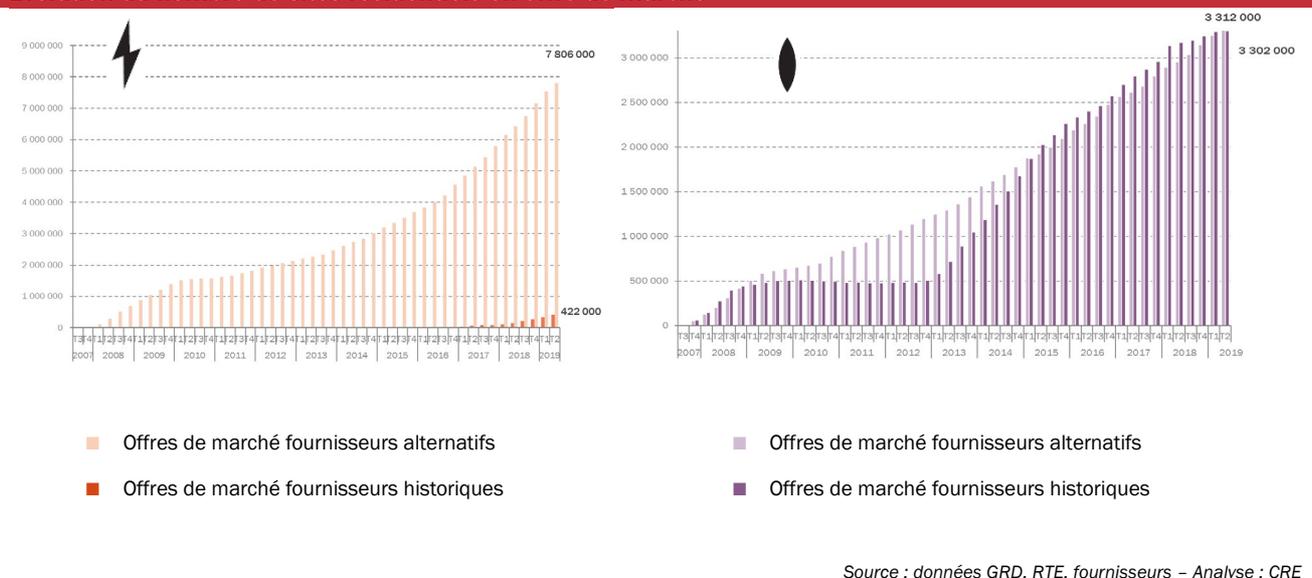
**Depuis l'ouverture des marchés aux particuliers, 25% des clients en électricité et 62% en gaz ont choisi une offre de marché.**

En électricité, l'ouverture du marché s'est poursuivie avec 354 000 clients supplémentaires en offre de marché soit plus de 4,5%. On note toutefois une évolution moins rapide par rapport au premier trimestre qui avait enregistré une progression de 444 000 sites de nouveaux clients résidentiels. En gaz naturel, les offres de marché augmentent à un rythme moins important avec 74 000 clients supplémentaires (soit plus 1,1%) contre 148 000 au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

En électricité, 8 228 000 sites, sur un total de 32,7 millions, sont désormais en offre de marché (25 %), la grande majorité d'entre eux ayant choisi un fournisseur alternatif (7 806 000), le reste ayant choisi EDF.

En gaz naturel, 6 614 000 sites sur un total de 10,7 millions sont en offre de marché, soit 62 % des sites résidentiels qui se répartissent de la façon suivante : 3 302 000 chez les fournisseurs historiques et 3 312 000 chez leurs concurrents.

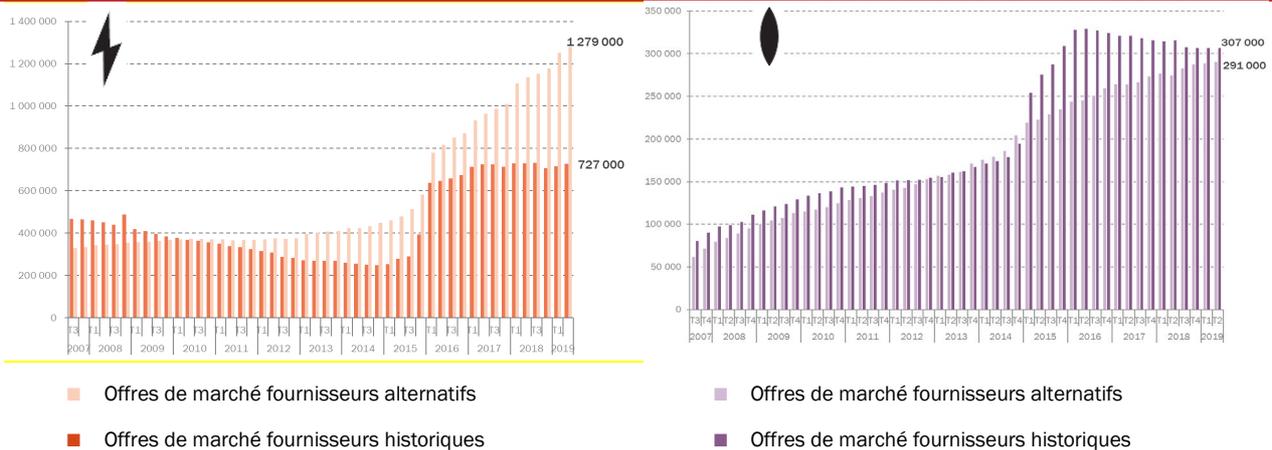
### Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



**Sur le segment des clients non résidentiels, la progression est moins rapide:**

En électricité, 2 006 000 sites non résidentiels, sur un total de 5 millions, sont en offre de marché, soit une augmentation de 1,9%. Les fournisseurs alternatifs progressent au rythme de 26 000 sites supplémentaires et disposent d'un portefeuille de 1 279 000 clients. Les fournisseurs historiques comptent de leur côté 727 000 de clients en offre de marché.

En gaz naturel, la quasi-totalité des sites non résidentiels est en offre de marché : 598 000 sites sur un total de 659 000, soit 91 %. La répartition des offres de marché entre fournisseurs alternatifs et historiques est quasiment du même ordre de grandeur (49% contre 51%).

**Evolution du nombre de sites non résidentiels en offre de marché**

Source : données GRD, RTE, fournisseurs – Analyse : CRE

**Contacts presse :**

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – [anne.monteil@cre.fr](mailto:anne.monteil@cre.fr)

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.